



SEANCE DU 09 MARS 2026

CONVOCATION DU 04 MARS 2026

Le neuf mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi dans la salle des délibérations sise 8, rue Neuve.

ETAIENT PRESENTS : M. Guy PENAUD. Mme Roselyne HEMART. M. Patrick BEAUGRAND. Madame Elisabeth CARON. Mme Lucrèce PINI. M. Pierre PENNEQUIN. M. Alan AUGEZ. M. Philippe ROUSSELLE. Mme Anne-Sophie MINGOT. M. Charles SONRIER. M. Marc-Antoine LEFEBVRE.

ETAIENT REPRESENTES : M. Cédric FALCATO, excusé, qui donne pouvoir à M. Pierre Pennequin.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie PRUVOT, excusée. Mme Marina RIGNY, excusée. M. Jean-Jacques BECU.

M. Alan Augez s'est proposé pour être secrétaire de séance et a été élu **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal.

LA SEANCE EST OUVERTE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2025. Aucune demande de rectification n'étant intervenue, le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

Monsieur le Maire propose de retirer le point « Budget général – CFU 2025 : présentation et approbation. Nous sommes à ce jour en attente du retour du CFU visé par le comptable supérieur. Approbation de l'assemblée délibérante.

FOURRIERE ANIMALE : MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES. AUTORISATION DE SIGNER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de fourrière animale concernant le service de captures et de prise en charge des animaux errants (carnivores domestiques, animaux en vente libre, animaux dangereux, animaux blessés pour être acheminés vers le vétérinaire) et ramassage des cadavres d'animaux d'un poids inférieur à 40 kg avait été conclu en novembre 2021 pour l'année 2022 et tacitement reconduit pour une durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Une proposition de renouvellement de contrat a été adressée à la commune de Glisy par la SAS SACPA dont le siège se trouve 12 Place Gambetta à CASTELJALOUX (Lot et Garonne)- qui se propose d'assurer le service de captures des animaux errants, gestion de fourrière animale et ramassage des cadavres d'animaux, moyennant un montant forfaitaire

de 999.75€ HT par an, pour les communes entre 501 habitants et 1000 habitants, basé sur une population légale de 852 habitants.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments du projet de convention proposé par cette société qui s'appliquera du 1^{er} janvier 2026 au 30 novembre 2026, proratisé pour 2026 avec reconduction possible pour deux années entières qui s'achèveront au plus tard le 30 novembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat proposé qui prendra effet dès le 10 mars 2026.**
- **s'engager à voter les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 6281 « Concours divers (cotisations) » du budget général.**
- **charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

AIDE POUR L'ACQUISITION DE VELOS : POURSUITE DU DISPOSITIF EN 2026. GESTION DU DISPOSITIF. APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la proposition de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole de mettre en place une aide financière pour l'achat de vélos. Il rappelle en outre la délibération du 14 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de reconduire le dispositif pour l'année 2022, celle du 21 novembre 2022 pour l'année 2023, celle du 29 janvier 2024 pour l'année 2024 et enfin celle du 16 décembre 2024 pour l'année 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la consommation des crédits pour ce qui concerne la Commune de Glisy. Ainsi, en 2021, 39 dossiers ont été déposés sur l'application dématérialisée pour lesquels les subventions cumulées représentent un montant de 4 191.98€, avec 7 dossiers qui étaient en instance et 3 dossiers rejetés. Pour 2022, 10 dossiers ont été déposés, tous traités, pour un montant de 1 634,75€. Au cours de l'année 2023, ce sont 4 dossiers qui ont reçu la subvention communale pour un montant global de 799.25€, tandis que 5 achats en 2024 ont été constatés pour un montant global de 1 000€. En 2025, 2 dossiers ont été déposés pour un montant global de 400 €. Ce sont donc 8 025.98€ qui auront été attribués aux habitants de Glisy en faveur de la pratique du vélo.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole a décidé de ne plus maintenir le dispositif de gestion des subventions à compter du 1^{er} janvier 2023. Si une Commune décide de maintenir le dispositif, elle devra en assurer la gestion.

Alors que la voie verte le long de la RD 1029 a été inaugurée le 02 septembre 2023, et celle vers Longueau par le CVO 201 le 26 avril 2025, Monsieur le Maire propose que la Commune de Glisy prolonge le dispositif de subvention jusqu'au 31 décembre 2026, facture faisant foi. Les demandes de subventions devront être déposées au plus tard le 28 février 2027. Les conditions d'accès à cette aide sont ainsi rappelées :

- Achat de vélos neufs
 - La subvention est valable sur l'achat de vélos neufs et homologués.
- Lieu d'achat
 - Le vélo devra avoir été acheté dans un magasin situé sur le territoire métropolitain (Amiens ou l'une des autres Communes de la Métropole).
- Conditions familiales et de ressources
 - Les conditions sont les suivantes :

- être majeur
 - être domicilié à Glisy
 - nombre de personnes bénéficiaires par foyer : une seule personne par foyer, et ce pour la durée du dispositif ;
 - conditions de ressources : aucune condition de ressources.
- Les aides seront allouées selon l'ordre d'arrivée des demandes dans la limite de la durée de l'opération, le Conseil Municipal abondera les crédits nécessaires autant que de besoin

○ Montant de la subvention glisienne, cumulable avec celle du Conseil Départemental de la Somme si cette dernière est maintenue en 2026 (lorsque le vélo est à assistance électrique)

Il sera octroyé :

- 25% du coût d'achat avec un plafond à 300 € pour les vélos de type bi-porteur ou triporteur disposant ou non d'une assistance électrique,
- 25% du coût d'achat avec un plafond à 200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique,
- 25% du coût d'achat avec un plafond à 100€ pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **renouveler l'aide à l'achat de vélos jusqu'au 31 décembre 2026, à hauteur de 25% du coût d'achat avec un plafond fixé à :**
 - ✓ **300 € pour les vélos de type bi-porteur ou triporteur disposant ou non d'une assistance électrique**
 - ✓ **200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique**
 - ✓ **100 € pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.**
- **autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'instruction des dossiers déposés en mairie de Glisy à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les achats effectués en 2026, dont les dossiers doivent être déposés pour le 28 février 2027, délai de rigueur sous peine de forclusion. La liste des pièces à fournir sera arrêtée après sollicitation de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes**
- **s'engager à voter les crédits nécessaires et de les compléter le cas échéant au chapitre 65 du Budget Général 2026**
- **charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération**

AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PICARDE : ADHESION. COTISATION 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 24 mars 2025, la Commune de Glisy a décidé d'adopter la charte pour la promotion de la langue picarde à travers des actions simples et concrètes en renforçant sa visibilité dans l'espace public.

Le dimanche 05 octobre 2025, jour de la fête du village, l'adoption de cette charte a fait l'objet d'une cérémonie publique qui a associé officiellement au nom de Glisy son nom en picard qui est, d'après l'Agence Régionale de la Langue Picarde, **Glysin**.

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption de cette charte a créé des obligations que la Commune remplit régulièrement :

- petit dictionnaire offert aux élèves de CM2
- bulletin municipal
- invitation à la cérémonie de vœux
- spectacle du théâtre d'animation picard pour le centre de loisirs
- participation de la chorale « ch'thot cœur ed Glysin » à un après-midi en l'honneur de Françoise Rose et Jacques Auvet, fondateurs du Théâtre d'Animation Picard.

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à compter de la présente année à l'Agence Régionale de la Langue Picarde et s'engage à verser une cotisation annuelle fixée à 30€. Les sommes reçues sont affectées au développement de la présence du picard en Picardie. Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **adhérer à l'Agence régionale de la Langue Picarde**
- **verser chaque année sa cotisation actuellement fixée à 30€**
- **s'engager à voter les crédits nécessaires à la dépense à l'article 6281**
- **charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération**

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE LEYTON. AUTORISATION DE SIGNER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait appel aux services d'une société spécialisée dans la gestion de la Taxe locale de publicité extérieure depuis sa mise en place 2008.

En 2020, une consultation restreinte avait permis de retenir la société CTR Leyton qui avait répondu aux exigences de la demande avec un coût très raisonnable par rapport à l'ancien prestataire, ce qui avait permis de contracter sous forme d'une convention avec la société CTR Leyton pour une durée de trois ans. Ce contrat a été renouvelé en 2023 pour une nouvelle durée de trois années qui se sont achevées le 31 décembre 2025.

C'est pourquoi le service administratif a sollicité la Société CTR Leyton pour connaître les conditions consenties pour une nouvelle convention de prestation d'une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire donne lecture en séance de la convention adressée par la société en mairie. Il ressort que le coût annuel reste fixé à 4 250€ H.T., sans augmentation par rapport au contrat antérieur. Il propose de l'autoriser à signer un nouvel engagement pour les 3 années 2026, 2027 et 2028 et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **approuver la convention de prestation pour une durée de trois ans jusqu'au 31/12/2028 pour un montant de 4 250€ H.T par an.**

- **autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société CTR Leyton,**
- **charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération**

LITIGE DE FACTURATION AVEC LA SA ORANGE. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : AUTORISATION DE SIGNER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Glisy, comme de très nombreuses Collectivités de la Somme, adhère depuis plusieurs années, à un marché groupé concernant les prestations téléphoniques, de messagerie et d'accès à l'internet proposé par le Syndicat Mixte Somme Numérique.

L'avant-dernier marché utilisé par la Commune de Glisy en qualité de membre du groupement a été attribué à Orange. Un litige de fin de prestations est né entre Orange et Somme Numérique et prend son origine dans l'interprétation d'une clause de marché public passé dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique, portant sur l'application du principe de réversibilité. Sur les conseils de Somme Numérique, un titre de recettes d'un montant de 194€ a été émis par la Commune de Glisy à l'encontre de l'opérateur Orange, parce que la somme a été déjà payée. Certaines collectivités ont obtenu satisfaction par un règlement des sommes dues et d'autres non, dont Glisy, malgré la modicité de la somme due par Orange...L'opérateur a maintenu sa position de rejet d'accord amiable et a ouvert un recours au Tribunal Administratif (TA) d'Amiens.

Dans ce litige collectif, le Tribunal Administratif d'Amiens a proposé qu'une médiation soit conduite par une personne désignée par ordonnance. La médiatrice a fourni des informations suite à une récente réunion tenue le 28 novembre dernier :

- Orange a accepté que Somme Numérique participe aux échanges dans le cadre de cette médiation, en tant que mandataire des collectivités concernées.
- la convention de médiation a été modifiée en y ajoutant un article 2 bis formalisant cette délégation qui sera transmise aux Communes poursuivies pour signature dès qu'Orange et son conseil l'auront signée.
- Somme Numérique a communiqué la nouvelle proposition qu'a faite Orange en vue de mettre fin au différend. Cette proposition est formalisée dans un protocole transactionnel dont lecture est donnée en séance et qui fait apparaître un nouveau montant de 77.60€ proposé par Orange soit 40% de la facture litigieuse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'Orange et de l'autoriser à signer le protocole transactionnel à intervenir entre la Commune de Glisy et la Société Orange.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **prendre acte de la proposition de la Société Orange de reverser à la Commune de Glisy la somme de 77.60€ représentant 40% du litige et l'accepter**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel mettant fin au litige de l'interprétation d'une clause de marché public passé dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique, portant sur l'application du principe de réversibilité.**

- charger le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Président de Somme Numérique et à Madame la Médiatrice

BUDGET GENERAL 2025 : RESULTATS DE L'EXERCICE – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Présidence : Guy PENAUD.

Présents : 11 Délibérants : 12 Majorité : 7 Pour : 12

Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats budgétaires de l'exercice N-1 sont affectés par délibération du Conseil Municipal, après constatation des résultats lors de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos afin d'équilibrer le budget primitif. Cela signifie que les résultats sont affectés dès le vote du budget primitif, sans attendre le vote du CFU. Les modalités de reprise sont équivalentes, et l'affectation doit être totale. Seule l'inscription au compte 1068 reste prévisionnelle et ne peut donc faire l'objet d'une exécution avant le vote du CFU et l'affectation définitive des résultats.

Cette année, la reprise anticipée des résultats s'explique principalement par le dysfonctionnement de l'application Helios de la Direction Générale des Finances Publiques, utilisée pour la gestion comptable des collectivités, rendant impossible la production du CFU dématérialisé pour un vote lors de cette séance.

Après le rapprochement avec les comptes du comptable public et la validation des restes à réaliser, les comptes de l'exercice 2025 du budget communal font apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		2 150 421.67€	552 432.62€			1 597 989.05€
Opérations de l'exercice	885 432.37€	1 879 145.71€	1 364 641.16€	1 567 391.48€	2 250 073.53 €	3 446 537.19€
résultats de l'année		993 713.34€		202 750.32€		1 196 463.66€
TOTAUX	885 432.37€	4 029 567.38€	1 917 073.78€	1 567 391.48€	2 250 073.53€	5 044 526.24€
Résultats de clôture		3 144 135.01€	349 682.30€			2 794 452.71€
Part affectée à l'invest.						
résultats avant RAR		3 144 135.01€	1 917 073.78€	1 567 391.48€	2 250 073.53€	5 044 526.24€
Restes à réaliser			275 000.00€	275 000.00€		
TOTAUX CUMULES	885 432.37€	4 029 567.38€	2 192 073.78€	1 842 391.48€	2 250 073.53€	5 044 526.24€
RESULTATS DEFINITIFS		3 144 135.01€	349 682.30€			2 794 452.71€

	Résultat CA 2024	Virement à la section investissement - 1068-	Résultat exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des RAR 2025	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
section d'investissement	-552 432.62 €		202 750.32 €	DI : +275 000 RI : +275 000	0 €	-349 682.30 €
section de fonctionnement	+ 2 834 854.29 €	- 684 432.62 €	993 713.34 €			3 144 135.01 €

Il est précisé que, si le CFU fait apparaître un écart avec les montants repris par anticipation, une régularisation interviendra dans la plus proche décision budgétaire suivant l'approbation du CFU, et au plus tard avant la fin de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de

- **Constater et Approuver les résultats de l'exercice 2025**
- **Approuver le montant repris de manière anticipée en dépenses d'investissement sur le chapitre 001 « déficit d'investissement reporté » qui s'élève à 349 682.30 €**
- **Approuver les restes à réaliser à reprendre en section d'investissement qui s'élèvent à 275 000 euros en dépenses et à 275 000 en recettes**
- **Affecter au compte 1068 une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement pour un montant de 349 682.30 €**
- **Approuver le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement sur le chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté » qui s'élève à 2 794 452.71 €**
- **Prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique portant affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.**
- **Charger le Maire de l'exécution de la présente délibération**

BUDGET ANNEXE ATTRACTIVITE 2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : PRESENTATION ET APPROBATION

Présidence : Roselyne HEMART.

Présents : 10 Délibérants : 11 Majorité : 6 Pour : 11

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- ✓ Vu la délibération n° 20-11-2023_081 du conseil municipal en date du 20 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- ✓ Vu le Compte Financier Unique 2025 ;
- ✓ Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- ✓ Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- ✓ Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Roselyne HEMART, décide, à l'unanimité, de

- **prendre acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés	15 €		222 410.71 €		222 425.71 €	
Opérations de l'exercice	1 716.86 €	0.26 €	26 023.67 €	220 000 €	27 740.53 €	220 000.26 €
résultats de l'année	1 716.60 €			193 976.33 €		192 259.73 €
TOTAUX						
Résultats de clôture	1 731.60 €		28 434.38 €		30 165.98 €	
Part affectée à l'invest.						
résultats avant RAR						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1731.60 €		28 434.38 €		30 165.98 €	
RESULTATS DEFINITIFS	1731.60 €		28 434.38 €		30 165.98 €	

- **approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe attractivité -21201- qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part**
- **donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

INFORMATIONS DU MAIRE

1. Cinéma en plein air le 24 août 2026

La direction de l'action culturelle et du patrimoine (DACP) mène chaque année une programmation estivale dans les communes de la Métropole au sein du Festival « Pop up cinéma Amiens métropole »

La soirée estivale sur la commune de Glisy aura lieu le lundi 24 août 2026 à l'Aire de l'Echaillon.

Cette soirée s'organise comme suit :

- 18h00 : visite-conférence autour du patrimoine de la commune
- 19h30 – 21h : pique-nique en musique avec la caravane POP UP
- 21h : Cinéma en plein air (programmation en cours avec le cinéma Saint Leu)

La DACP prend en charge les prestations artistiques proposées. La commune devra intégrer cet événement dans son programme d'animation local.

2. Remerciements de Mme Gacquer et son fils Yaël

Mme Céline Gacquer remercie la municipalité pour sa participation financière de 150 euros au voyage scolaire aux Etats-Unis de son fils.

3. 3^{ème} édition de la METRO 39

Elle se déroulera le dimanche 3 mai 2026. Chaque commune de l'agglomération est invitée à organiser, sur son territoire, sa propre déclinaison de la Métro 39 : randonnée à vélo, à pied,

4. Avis d'audience à la Cour d'Appel

La cour d'appel d'Amiens a statué sur l'auteur de dépôt sauvage de matériaux de construction découvert le 02 janvier 2023 chemin des Al'Ouèdes.

L'auteur a été condamné à une peine d'amende de 500€ et de 200€ à verser à la Commune de Glisy au titre des travaux des agents municipaux.

5. Rapport du diagnostic d'archéologie préventive : place de l'église

Le rapport est parvenu voici bientôt un mois. Le courrier d'accompagnement indique que nous devons attendre le délai de trois mois pour connaître d'éventuelles nouvelles prescriptions qui pourraient impacter le projet.

6. Question posée par Madame Roselyne HEMART

Madame Roselyne HEMART, 1^{ère} adjointe, souhaite connaître dans quelles conditions un jeune, fils d'une locataire, est intervenu pour des travaux de ravalement à l'arrière du logement. Monsieur le Maire explique que le jeune, actuellement en fin de formation dans le domaine de la maçonnerie, a souhaité procéder à des travaux de rejointoiement d'une ancienne dépendance de la maison. Avant son intervention, les briques dont les joints étaient en ciment avaient été peintes en rouge brique. Le jeune se proposait de donner à ce bâtiment le même aspect que la maison après sa réhabilitation réalisée il y a bientôt 3 ans. Pour cela, il avait besoin de fournitures d'un montant d'environ 650€ TTC. Monsieur le Maire a proposé que la Commune achète les matériaux et que le jeune les mette en œuvre, sans rémunération.

Le travail a été réalisé avec beaucoup de soin si bien que le résultat est vraiment excellent. Bien entendu, Monsieur le Maire a félicité le jeune maçon pour son initiative et encore plus pour la beauté du travail réalisé. Le Conseil Municipal s'associe bien entendu aux félicitations et lui adresse des remerciements pour cette belle initiative.

DISCOURS DE FIN DE MANDAT

Mes chers collègues,

Alors que nous arrivons au terme de ces six années d'action au service de notre commune, je souhaite aujourd'hui prendre la parole pour exprimer, avec sincérité et reconnaissance, tout ce que j'ai à cœur de vous dire. Ce discours est d'abord un remerciement collectif, mais aussi un regard sur le chemin parcouru, jamais dans la tempête, souvent dans l'effort, toujours avec la volonté d'agir pour le bien commun.

1. Un mandat marqué par l'engagement et la solidarité

Lorsque nous avons pris nos fonctions il y a six ans, nul n'aurait pu imaginer que notre mandat serait si profondément bouleversé par la crise sanitaire du Covid-19. Cette période a mis à l'épreuve nos organisations, nos habitudes, notre manière de travailler et parfois même nos certitudes. Mais elle a aussi révélé la force du collectif, l'essentiel de la mission municipale et l'importance de la proximité.

Durant les périodes de confinement, nous avons su nous mobiliser, parfois dans l'urgence, toujours avec détermination. Nous avons organisé la solidarité envers les plus fragiles, les personnes isolées, les familles en difficulté. Nous avons mis en place des dispositifs de soutien, coordonné des chaînes d'entraide, facilité les démarches essentielles. Chacun d'entre vous a apporté sa pierre à cet édifice solidaire : par votre disponibilité, vos idées, votre énergie, votre présence.

Je tiens à saluer votre assiduité exemplaire dans les réunions, même lorsque celles-ci se tenaient dans des conditions peu habituelles, en respectant des protocoles sanitaires stricts. Je veux aussi reconnaître votre sérieux, votre sens des

responsabilités, votre capacité à vous adapter sans perdre de vue les besoins des administrés.

C'est dans ces moments difficiles que l'on mesure la valeur d'une équipe. Et notre équipe a été au rendez-vous.

2. Un mandat tourné vers le bien-être et la qualité de vie

La crise sanitaire, malgré tous les défis qu'elle a posés, nous a aussi apporté une leçon importante : le besoin vital pour chacun de respirer, de bouger, de se reconnecter à la nature et à son environnement immédiat. Durant le confinement, beaucoup de nos habitants ont trouvé du réconfort en se promenant dans le marais, en redécouvrant ce patrimoine naturel exceptionnel que nous avons la chance d'avoir à nos portes.

De cette période si particulière est née une conviction forte : il fallait investir davantage dans les pratiques sportives libres, de plein air, accessibles à tous. Et ensemble, nous avons fait de cette priorité une réalité.

Nous avons créé un véritable réseau d'infrastructures sportives et récréatives, qui, aujourd'hui, font la fierté de notre commune et améliorent concrètement la vie quotidienne de nos habitants.

Parmi ces réalisations, je souhaite en rappeler quelques-unes :

- le skate-park, co-construit avec des jeunes du village à l'origine du projet, largement fréquenté des publics venus d'ici et d'ailleurs
- l'aire de jeux modernisée, elle aussi co-construite avec des habitantes pensée pour offrir un espace sûr et attractif aux plus petits
- les deux voies vertes, reliant le cœur du village au centre commercial Grand A, mais aussi à la commune voisine
- la piste cyclable qui prolonge le chemin des Al'Ouèdes vers la véloroute de la Somme et qui sécurise les déplacements doux
- le city park, devenu un lieu de rencontre intergénérationnel
- et bientôt, la mise à niveau du court de tennis, pour compléter cet ensemble dédié au sport et au plein air

Ces aménagements ne sont pas de simples équipements. Ils incarnent une vision : celle d'un village dynamique, ouvert, où chacun peut pratiquer une activité librement, se déplacer autrement, partager des moments conviviaux dans un cadre apaisé.

3. Une équipe municipale soudée et constructive

Ce mandat a été riche, exigeant, et parfois confronté à des circonstances exceptionnelles. Pourtant, tout au long de ces six années, j'ai pu compter sur une équipe soudée, constructive et profondément attachée à l'intérêt général.

Chacun de vous a joué un rôle déterminant.

Chacun a porté une part du projet collectif.

Chacun a contribué à faire avancer notre commune.

Votre engagement ne s'est jamais démenti, qu'il s'agisse de suivre des dossiers techniques, de rencontrer les habitants, de débattre en commission, de représenter la municipalité lors d'événements, ou de porter des projets structurants. Vous avez été présents, rigoureux, investis.

Je tiens à vous remercier individuellement et collectivement. Sans votre implication, sans votre esprit d'équipe, sans votre volonté constante d'agir dans l'intérêt de tous, rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible.

J'associe bien volontiers à notre équipe et à ces remerciements nos deux secrétaires, dévouées, travailleuses, indispensables à notre fonctionnement. Qu'elles me pardonnent, je suis toujours dans l'action et je les mets à l'épreuve quotidiennement.

4. Un regard vers l'avenir

Aujourd'hui, nous arrivons au terme de ce mandat avec le sentiment d'un travail accompli. Nous avons traversé des épreuves, mais nous avons aussi posé des bases solides pour les années à venir. Le développement durable, la mobilité douce, la jeunesse, la solidarité, le vivre-ensemble : autant de domaines dans lesquels nous avons engagé des actions qui continueront de porter leurs fruits.

L'histoire de notre commune ne s'arrête jamais. Elle se poursuit au fil des mandats, des projets et des générations. Notre responsabilité a été d'y inscrire une page utile, constructive, fidèle aux valeurs qui nous ont guidés.

Je suis fier de ce que nous avons réalisé. Fier de cette équipe. Fier de ce mandat.

5. Conclusion

Au moment de conclure, je souhaite simplement vous redire ma gratitude. Merci pour votre présence. Merci pour votre travail. Merci pour votre loyauté et pour la confiance que vous m'avez accordée.

Ce mandat a été le nôtre. Nous l'avons vécu ensemble. Nous en tirons aujourd'hui une richesse humaine et collective, faite de souvenirs, d'efforts partagés et de réussites concrètes.

Certains d'entre nous vivent là leur dernière réunion de conseil municipal, principalement pour en raison de leur âge... : je voudrai leur rendre hommage pour leur dévouement à la chose publique :

- Roselyne, 18 ans de mandat électif, cheville ouvrière de la politique culturelle, des expositions, toujours occupée mais toujours disponible quand il le fallait
- Sylvie, élue depuis 5 mandats, représentante de la Canardière, vice-Présidente du CCAS, élue pour qui les collectivités locales n'ont aucun secret puisque c'est son métier
- Patrick, 25 ans au service des administrés, infatigable dès qu'il est question de sécurité qu'il a pris en charge avec un sérieux exemplaire, notre correspondant défense qui a lu, beaucoup lu lors de toutes les commémorations au pied du monument aux morts,
- Babette, également 25 ans de présence, omniprésente auprès des personnes âgées, observatrice avertie des espaces verts, toujours prête à prendre des photos... dès que la beauté de la nature l'émerveille,
- Jean-Jacques, d'une disponibilité à toute épreuve, toujours prêt à aider, y compris physiquement les employés mais aussi les associations, le comité des fêtes particulièrement
- Et Marina, malheureusement accaparée par son métier qui la conduit loin de Glisy... et qui plus est doit accompagner son fils ainé dans ses compétitions de haut niveau de jumping...

Il est temps pour vous de tourner la page, de vous consacrer à autre chose, mais sachez tous que notre porte vous reste ouverte.

Pour celles et ceux qui ont été mes adjoints, j'envisage d'organiser une cérémonie de présentation des nouveaux élus que nous n'avions pas pu programmer en 2020, en raison de la crise sanitaire. Nous le ferons en 2026 quand le calendrier nous le permettra et à cette occasion je vous remettrai votre écharpe tricolore en témoignage de la reconnaissance des habitants de notre village.

A 21 heures 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

M. Alan Augez



Le Maire,

M. Penaud Guy

